

**4/ Réponse à Tracts incitant à la haine des journalistes dans des commissariats de police français » (1<sup>er</sup> décembre 2020)**

**Alerte n° 153/2020 reçue le 1<sup>er</sup> décembre 2020 :** Le média en ligne "Le Zéphyr" a publié, le 24 novembre 2020, le témoignage d'un agent de police français de la région parisienne qui décrit le climat de haine anti-journalistes qui règne au sein de certains commissariats de police. "Dans les vestiaires, les flyers anti-journalistes fleurissent de plus belle. On y voit placardées les têtes de reporter connus, d'indépendants, de patrons de presse dits "islamo-gauchistes". "On y encourage les coups portés à leur encontre", témoigne le policier. "Ajoutez à cela les remarques et les applaudissements quand on apprend qu'un journaliste a pris des coups la veille et vous aurez un aperçu de l'ambiance", poursuit ce policier. Les syndicats français de journalistes SNJ, SNJ-CGT, CFDT-Journalistes et SGJ-FO ont appelé, le 26 novembre, les autorités françaises à faire cesser ces pratiques d'appel à la violence voire les menaces de mort visant notamment plusieurs journalistes, notamment Taha Bouhafs, David Dufresne, Gaspard Glanz et Noman. Les syndicats demandent que soient recherchés et punis les auteurs de telles pratiques, conformément à la loi. Les syndicats français de journalistes demandent également que cessent les violences à répétition contre ces mêmes confrères et tous les journalistes et professionnels de l'image lors des manifestations.

**Réponse des autorités françaises :**

La France rappelle son attachement indéfectible, aux plans national et international, à la liberté de la presse et à la liberté d'expression.

En vertu de l'article 40 de la loi relative à la liberté de la presse et de l'article 10 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, la République est tenue de transmettre à la Commission nationale de la Déontologie et de l'Éthique de la Police Nationale les faits relatifs à...

Dans la perspective de la lutte contre la haine en ligne, le ministère de l'Intérieur a demandé aux services de police nationale d'effectuer des enquêtes sur la base de faits précis, vérifiés et jugés juridiquement pertinents, afin de permettre d'identifier et de sanctionner les auteurs de ces faits. Les résultats de ces enquêtes seront rapportés dans le prochain rapport de l'Observatoire de la haine en ligne.